



Département de l'Ain

Commune de Guéreins

Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

Plan de zonage

Se reporter aussi :

- au plan de détail 4-1 : Liste et localisation des emplacements réservés
- au plan de détail 4-2 : Protection des RDC commerciaux et activités économiques
- au plan de détail 4-3 : Servitudes pour la mixité sociale
- au plan de détail 4-4 : Inventaire du Patrimoine naturel

Echelle d'Origine 1/5 000

Révision prescrite le :	14 Décembre 2009
Arrêté le :	31 Mai 2013
Approuvée le :	23 Janvier 2014
Exécutoire à compter du :	

atelier de l'a.r.u.

LEGENDE

Zone Urbaine

- Ua Secteur ancien
- Ub Secteur d'expansion
- Ux/Ux1 Activités économiques
- Ue Equipements collectifs

Zone à Urbaniser

- 2AU Zone d'habitat (long terme)
- 1AUb Zone d'habitat (court terme)
- 1AUx/1AUx1 Zone d'activité économique (court terme)

Zone Agricole

- A Secteur de renforcement de l'activité
- Ap Secteur protégé

Zone Naturelle

- N Espaces naturels
- Nh Hameaux anciens et habitat périphérique

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Protections du patrimoine naturel

- [Pattern] Espace Boisé Classé
- [Pattern] Patrimoine naturel paysager (parc, jardin, haie, alignements remarquables, ...) au titre du L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme.
- [Pattern] Zones humides (voir plan de détail 4-4 : localisation et règlement au titre du L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- [Pattern] Site Natura 2000

Autres

- [Pattern] Servitude pour la mixité sociale (voir plan de détail 4-3)
- [Pattern] Emplacement Réservé pour équipement (voir plan de détail 4-1)
- [Pattern] Emplacement Réservé pour voirie (voir plan de détail 4-1)

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Gestion des Risques

- [Pattern] Zone inondable rouge : Protection forte PPRI Approuvé le 10-01-1997
- [Pattern] Zone inondable bleue : Constructions soumises à conditions - PPRI Approuvé le 10-01-1997
- [Pattern] Zone inondable Calonne : Constructions soumises à conditions (Cf. Crues 2008/2009)

Pour l'instruction des dossiers d'Urbanisme en zone inondable, il s'agira de se référer au "Plan de servitudes et informations", ainsi qu'à l'annexe 6 "PPRI Val de la Saône".

- [Pattern] P1 P2 P3 Périmètres de protection des Puits de captage
- [Pattern] Cours d'eau/ bassin